

Lundi 7 août 2017



Éco-pâturage : un catalogue en ligne permanent pour consulter les nouveaux terrains disponibles

La Métropole Rouen Normandie, engagée depuis plusieurs années dans une politique de gestion écologique de ses espaces verts et naturels, parie également sur une stratégie innovante et durable : l'éco-pâturage. Suite au succès des 2 premiers appels à candidatures, la Métropole met gratuitement à disposition des éleveurs, des associations ou des particuliers, propriétaires d'animaux, une vingtaine de nouveaux sites répartis sur tout son territoire. Afin de pérenniser la démarche, un catalogue en ligne permanent permettra tout au long de l'année de se renseigner sur les parcelles disponibles.

L'éco-pâturage est une solution alternative de gestion écologique des milieux naturels qui présente de nombreux atouts pour la collectivité : la réduction des déchets verts, la disparition des nuisances sonores (liées aux engins mécaniques d'entretien), la réduction des coûts, le développement de la biodiversité ainsi que le maintien et la restauration d'une flore diversifiée. L'herbe, considérée jusqu'alors comme déchet, est ainsi valorisée pour sa valeur fourragère. Cette action de mise à disposition de parcelles pour la fauche ou le pâturage s'inscrit dans le plan d'actions biodiversité voté par les élus en octobre 2015 qui vise à préserver et valoriser les milieux naturels du territoire. Les sites proposés peuvent être propriétés de la Métropole ou appartenir à des partenaires (communes, Parc Naturel Régional, etc.).

Lancé en avril 2016, le premier appel à candidatures a connu un véritable succès : sur les 31 sites proposés, 28 ont été sollicités et attribués à 13 lauréats. Un deuxième a ainsi été proposé en décembre 2016 avec 36 nouvelles parcelles. Souhaitant pérenniser cette initiative et faciliter la démarche des candidats, la Métropole innove en proposant une banque de sites en ligne permanente, alimentée régulièrement, qui permet de consulter l'ensemble des sites disponibles tout au long de l'année. A cette occasion, une vingtaine de nouvelles parcelles seront mises à disposition, représentant environ 21ha, majoritairement pour du pâturage. La présentation de chaque site, par commune, se fait grâce à une fiche descriptive précisant le mode d'entretien demandé (fauchage ou pâturage). Si aucune des parcelles proposées ne répond aux besoins du candidat, celui-ci peut entrer ses critères via un formulaire afin d'être informé dès qu'un site correspondra à ses attentes. Le dossier de candidature est téléchargeable en ligne et peut être renvoyé par mail ou par voie postale.

Comment candidater ?

- 1/ Rendez-vous sur le site <http://www.metropole-rouen-normandie.fr/ecopaturage-dans-la-metropole>
- 2/ Consultez le catalogue en ligne des sites proposés sur le territoire et le règlement d'attribution des parcelles
- 3/ Remplissez le dossier de candidature complet (fiche informations candidat + fiche candidature site + fiche hiérarchisation des sites)
- 4/ Renvoyez le dossier à l'adresse suivante :

Par courrier :

Métropole Rouen Normandie
Direction de l'Énergie et de l'Environnement
À l'attention d'Audrey Bargé
Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50 589
76 006 Rouen Cedex

Par mail : audrey.barge@metropole-rouen-normandie.fr

Contact presse

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05